



SAVENÈS

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 18 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 11 Mai 2026

Présents : Mmes BROUSSE ESTEVES Céline ; CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée ; TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory ; DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard.

Absents : Mrs AZAM Anthony ; VAN DE VONDELE Laurent et MAMPRIN Thierry.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la Commission Communales des Impôts Directs.

Madame le maire explique que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Madame le maire précise qu'il faut proposer 24 personnes et que la désignation des commissaires délégués et titulaires sera effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Madame le maire, et à l'unanimité des membres présents, propose les 24 noms suivants :

1. Monsieur Eric Echevarria
2. Monsieur Jean-Luc Labadie
3. Monsieur Denis Dupeyre
4. Monsieur Olivier Pradelles
5. Monsieur Laurent Capmartin
6. Monsieur Jean-Claude Pezet
7. Monsieur Serge Abella
8. Monsieur Gregory De Dutto
9. Monsieur Paul Dumas
10. Monsieur Arnaud Fazan
11. Madame Michelle Befre
12. Monsieur Denis Missud

Affichage le 22 Mai 2026

AR Prefecture

082-218201788-20260518-20260501-DE

Reçu le 22/05/2026

13. Madame Christelle Sauzeau

14. Madame Christine Gout

15. Monsieur Alain Parraga

16. Monsieur Alain Jean

17. Madame Claire Arrivet

18. Madame Myriam Echevarria

19. Madame Sylvie Bidermann

20. Madame Claire Sapy

21. Monsieur Jean-François Gardes

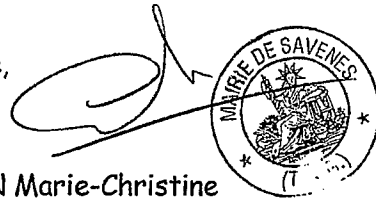
22. Madame Martine Ferrarrelli

23. Madame Jessica Mestre

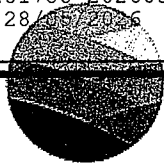
24. Monsieur Patrick Beziot

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 18 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 11 Mai 2026

Présents : Mmes BROUSSE ESTEVES Céline ; CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée ; TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory ; DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard.

Absents : Mrs AZAM Anthony ; VAN DE VONDELE Laurent et MAMPRIN Thierry.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Rectification de l'affectation des résultats - Décision modificative budgétaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une erreur dans la comptabilisation de l'affectation des résultats, il convient de procéder à une rectification du budget.

En effet, un excédent de fonctionnement d'un montant de 34 402,84 € a été inscrit au R002.

Afin de régulariser cette situation et d'équilibrer le budget, Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement - Recettes :

- Compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » : - 34 402,84 €

Section de fonctionnement - Dépenses :

- Compte 023 « Virement section investissement » : - 34 402.84 €

AR. Prefecture
Section d'investissement - Recettes :

082-218201788-20260518-20260502-BF

Reçu le 28/05/2026

- Compte 021 « Virement de la section de fonct » : - 34 402.84

Section d'investissement - Dépenses :

- Compte 2131 « Bâtiments publics » : - 20 000 €
- Compte 2151 « Réseaux de voirie » : - 14 402.84 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

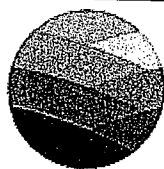
- APPROUVE la rectification budgétaire telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



COULON Marie-Christine



SAVENÈS

DEL N° 20260503

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 18 Mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 11 Mai 2026

Présents : Mmes BROUSSE ESTEVES Céline ; CANIAC Nathalie ; COULON Marie-Christine ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laëtitia ; HERMANS Virginie ; SOULIE Aimée ; TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory ; DUMAS Paul-Benjamin ; ECHEVARRIA Eric ; JEAN Aurélien ; PELLAUSY Bernard.

Absents : Mrs AZAM Anthony ; VAN DE VONDELE Laurent et MAMPRIN Thierry.

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CCGSTG : Commission Intercommunale des Impôts Directs - désignation des représentants

Par délibération n°2026.05.07-113 en date du 7 mai 2026, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

La CIID est composée du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un vice-président délégué, ainsi que de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

L'article 1650 A-1 du code général des impôts (CGI) dispose que les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission ;

- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 du CGI, la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

Affichage le 28 Mai 2026

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;

- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

L'article 1650 A-2 du CGI dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale **sur proposition de ses communes membres.**

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Par mail du 12 mai 2026, la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne a demandé à chaque commune membre de désigner un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer :

- Titulaire : ECHEVARRIA Eric, 08/02/1976 à Lesquin (59), 2135 Route du Mas Grenier 82600 SAVENES
- Suppléant : PELLAUSY Bernard, 02/05/1961 à Toulouse (31), 28 Chemin d'Encessoy 82600 VERDUN SUR GARONNE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

 
COULON Marie-Christine